

FICHE DE SENSIBILISATION ASSURANCE LICENCE FFEISSM VOTRE ASSOCIATION / SCA VOUS INFORME

Pourquoi cette fiche ?

La pratique sportive est encadrée par des assurances, mais toutes n'ont pas le même objet. Cette fiche vous aide en particulier à comprendre simplement la différence entre deux d'entre elles : la Responsabilité Civile et l'assurance Individuelle Accident & Assistance, afin de décider librement si vous souhaitez bénéficier d'une protection personnelle complémentaire.

1. Deux assurances à ne pas confondre

Responsabilité Civile

Elle couvre les conséquences financières des dommages que vous pourriez causer à **autrui**, dans les conditions du contrat applicable. La FFEISSM a souscrit une assurance Responsabilité Civile* pour ses structures affiliées, licenciés et pratiquants, dans le cadre des activités garanties. Elle **ne couvre pas automatiquement vos propres dommages corporels si vous vous blessez vous-même**.

Individuelle Accident & Assistance

Elle peut couvrir vos propres dommages corporels en cas d'accident, avec ou sans tiers responsable, selon les garanties et limites du contrat choisi. Elle peut aussi prévoir, selon les options, des garanties d'assistance ou de rapatriement. Elle est facultative : vous restez libre de la souscrire et si oui, ce que nous vous conseillons, de choisir l'assureur et le contrat de votre choix.

*Contrat 11010781104 ** Contrat 11006208604

2. Pourquoi réfléchir à une assurance Individuelle Accident ?

Un accident corporel peut parfois entraîner des frais ou conséquences qui ne sont pas entièrement pris en charge par les régimes obligatoires et complémentaires ou par la seule assurance de Responsabilité Civile : **frais de secours et médicaux (caisson hyperbare), frais d'assistance ou de rapatriement, conséquences personnelles et familiales...** L'objectif n'est pas de vous inquiéter, mais de vous permettre sereinement de vérifier si vos garanties personnelles sont adaptées à votre pratique sportive, et à votre situation personnelle, y compris lors des sorties, stages ou compétitions auxquels vous pourriez participer.

3. Avant de choisir, les bons réflexes quant à une assurance

Vérifier son existence

Quelles garanties avez-vous déjà ?
Vos contrats personnels couvrent-ils réellement les activités FFEISSM ?

Comprendre son étendue

Activités garanties, lieux, période, plafonds, franchises.
Exclusions principales et limites utiles.

Vérifier son efficacité pratique

Prise d'effet de la garantie, démarches en cas de sinistre.
Délais de déclaration, pièces à fournir, contact assistance.

4. Si vous souhaitez adhérer à l'assurance Individuelle Accident & Assistance FFEISSM

Si vous êtes intéressé(e) par le contrat collectif d'assurance Individuelle Accident & Assistance** proposé par l'intermédiaire du courtier fédéral LAFONT ASSURANCES***, demandez ou consultez les documents suivants avant toute adhésion :

Documents à consulter :

Fiche d'Information et de Conseil du courtier.
Notice d'Information du contrat.
Document d'Information sur le Produit d'Assurance (DIPA)
Tarifs et tableau de garanties en vigueur.

Si vous êtes en situation de renouvellement de licence, cette documentation est à votre entière disposition sur votre Espace Client, via le site du courtier fédéral www.lafont-assurances.com / Rubrique Mes Documents.

Si vous sollicitez pour la première fois la délivrance d'une licence FFEISSM, votre association / structure commerciale agréée la tient à votre disposition et pourra vous la remettre.

Points à regarder :

Garanties choisies et options éventuelles.
Plafonds, franchises, exclusions.
Date de prise d'effet.
Modalités de déclaration de sinistre et assistance.

Plus de renseignements, conseil personnalisé :

Lafont Assurances - Service FFEISSM
Zone d'Activités Mixte du Moulinas
2, rue du Moulinas 66330 CABESTANY
Courriel : contact@lafont-assurances.com
Tél. 04 68 35 22 26

Possibilité de souscrire par l'intermédiaire de votre club, pour la même période que la licence et à un tarif préférentiel, des assurances individuelles accident et des services d'assistance (rapatriement) valables dans le monde entier.

*** Immatriculation Orias N° 12 068 741

5. A retenir

Le caractère adapté d'une assurance dépend de votre **situation personnelle** : activité pratiquée, participation à des sorties, stages ou compétitions, garanties déjà détenues, situation familiale, professionnelle ou scolaire, besoins d'assistance ou de rapatriement, et niveau de protection souhaité. Il vous appartient de vérifier si vos garanties sont cohérentes, adaptées et effectivement mobilisables pour votre pratique, auprès de l'assureur, du courtier ou du conseil de votre choix.